

Questions / Réponses

À NOTER

Les deux mairies de Bazouges Cré sur Loir :

Mairie de Bazouges-sur-le-Loir :

3 place de la mairie
Bazouges-sur-le-Loir
72200 Bazouges Cré sur Loir

Téléphone

02 43 45 32 20

Mairie de Cré-sur-Loir :

13 rue Charles de Gaulle
Cré-sur-Loir
72200 Bazouges Cré sur Loir

Téléphone

02 43 45 32 05

Les horaires d'ouverture

Lundi	8h45 à 12h	
Mardi	9h à 12h	14h à 18h
Mercredi	9h à 12h	14h30 à 19h
Jeudi	9h à 12h	
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h

Permanences CCAS

de Bazouges Cré sur Loir :

Jeudi, de 10h30 à 12h, à la mairie de Bazouges-sur-le-Loir.

Adresse mail commune :

mairie@bazougescresurloir.com

quelques clics sur le site : mon.service-public.fr quand Bazouges Cré sur Loir sera intégrée au système. Les professionnels peuvent se rapprocher des chambres consulaires pour s'assurer des éventuelles démarches à mettre en œuvre.

Quels changements dans la réglementation du vote ?

Les prochaines élections auront lieu les 23 avril et 7 mai pour les présidentielles ainsi que les 11 et 18 juin 2017 pour les législatives. Ces élections approchent et les règles changent pour les communes de plus de 1000 habitants. Ainsi pour pouvoir voter, **vous devrez vous présenter obligatoirement avec votre carte d'identité**, dans le même bureau de vote que précédemment (au sein de votre commune déléguée).

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter les services administratifs dans une des mairies de Bazouges Cré sur Loir.

Où dois-je effectuer mes démarches administratives ?

Maintenir et garantir des services de proximité pour tous les habitants a toujours été la priorité des élus, dès les premières étapes de la création de la commune nouvelle. Ainsi, pour toutes les formalités administratives (état civil, inscription scolaire, inscription sur les listes électorales, permis de construire...), **vous pouvez contacter n'importe quelle mairie des deux communes déléguées**, aux jours et heures habituels. Cette nouveauté permet d'étendre les possibilités d'accueil du public. Depuis le 1^{er} mars, les formalités relatives aux cartes d'identité doivent être réalisées auprès du service citoyenneté de la Mairie de La Flèche. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous au 02 43 48 53 58.

Mes impôts vont-ils augmenter ?

Le montant de l'impôt local est déterminé à partir d'une base, fixée par l'État en fonction notamment de la surface et de la localisation du bien, et selon des taux définis par les collectivités. Les taux communaux variaient sur les deux communes. **À partir de 2017, un taux moyen sera calculé.** Ce lissage se fera en douceur d'ici la fin du mandat.

Comment se présente ma nouvelle adresse postale ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, votre adresse postale se termine par Bazouges Cré sur Loir précédé du code postal. Comme certains noms de rue sont identiques à Bazouges-sur-le-Loir et à Cré-sur-Loir, vous devez faire apparaître le nom de la commune dont vous êtes originaire. À ce jour, 11 homonymes ont été recensés par la Poste sur les deux communes fondatrices. Soyez vigilant sur l'intitulé de votre adresse.

AVANT

M. Martin
1, rue de la Liberté
72200 Bazouges-sur-le-Loir
ou 72200 Cré-sur-Loir

APRÈS

M. Martin
1, rue de la Liberté
Bazouges-sur-le-Loir ou Cré-sur-Loir
72200 Bazouges Cré sur Loir

Dois-je modifier mon adresse sur les documents officiels ?

Il n'est pas nécessaire de modifier votre carte d'identité, votre passeport ou la carte grise de vos véhicules. En revanche, il est conseillé, mais pas obligatoire, de **signaler le complément d'adresse postale à certains organismes** (CAF, MSA, Service des Impôts, EDF...). Ces changements d'adresse pourront se faire en

Commune nouvelle : Bazouges Cré sur Loir

Informations municipales

Pour vous informer sur l'actualité de votre commune nouvelle, la municipalité vous propose plusieurs supports de communication :

- Un bulletin semestriel d'informations municipales et d'actualités vous sera distribué par voie postale. En attendant le premier numéro prévu fin juin 2017, cette édition spéciale vous apporte un premier éclairage sur l'organisation de la commune nouvelle.
- Un nouveau site Internet verra le jour pour septembre 2017. En attendant, vous pouvez continuer à consulter les sites des deux communes historiques :

www.bazouguessurleloir.com

www.cresurloir.fr

Une nouvelle identité visuelle pour Bazouges Cré sur Loir

Afin que l'ensemble des habitants des deux communes fondatrices s'approprie cette commune nouvelle, **une identité visuelle propre à Bazouges Cré sur Loir** viendra traduire nos ambitions fédératrices et ambitieuses.

LA LETTRE D'INFORMATION

ÉDITION SPÉCIALE • MARS 2017

Mot de Gwénaél de Sagazan Maire de Bazouges Cré sur Loir Maire-délégué de Bazouges-sur-le-Loir

Bazouges Cré sur Loir est désormais notre commune. Créée le 1^{er} janvier 2017, elle hérite des patrimoines, des ressources humaines (élus et agents) et financières de Bazouges-sur-le-Loir et de Cré-sur-Loir. Elle est déjà en parfait état de fonctionnement. Vous trouverez dans cette lettre tout ce qu'il faut savoir sur l'organisation des services et sur vos élus. Elle vous donnera en outre les réponses aux questions que vous pouvez vous poser. Et si vous avez d'autres questions, vous trouverez grandes ouvertes, selon ce qui vous arrange, les portes de l'un ou l'autre des accueils de Bazouges et de Cré. Bonne lecture.



Mot de Michel Landelle Maire-délégué de Cré-sur-Loir 1^{er} adjoint de Bazouges Cré sur Loir

Bazouges Cré sur Loir : une nouvelle collectivité territoriale qui voit le jour à partir de nos deux communes historiques de Bazouges-sur-le-Loir et Cré-sur-Loir. C'est une volonté d'affirmer qu'ensemble nous pouvons faire mieux et plus pour le besoin de nos concitoyens. Cela ne peut se faire sans interrogations. Ce document vous apporte en quelques lignes les principales réponses élémentaires aux questions qui pourraient vous interpeller. Tout est orienté pour mettre en valeur l'identité historique et maintenir une proximité essentielle. Nous sommes présents pour affronter les problèmes qui vous préoccupent dans le cadre de nos compétences respectives. Bien cordialement.

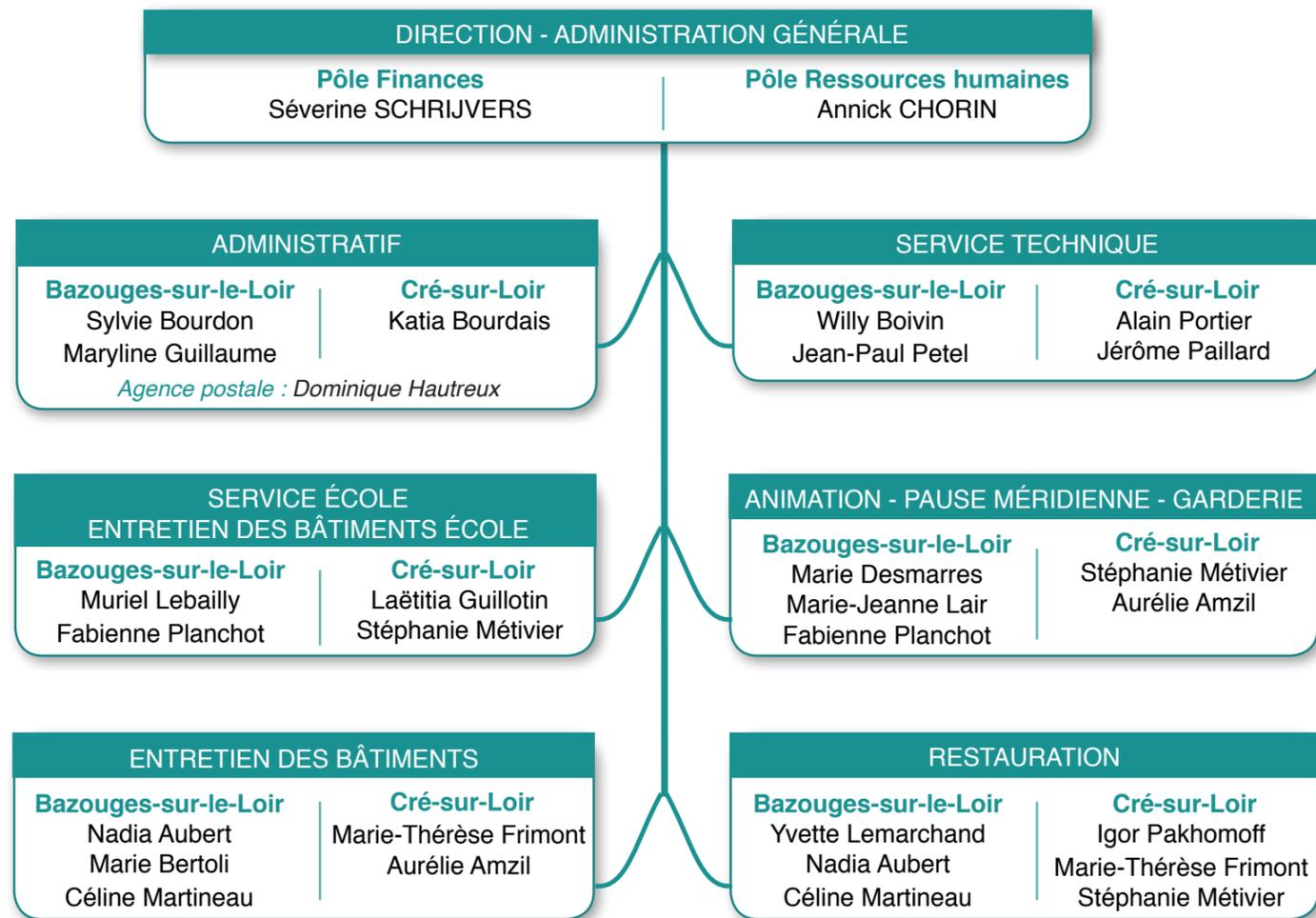


Organisation des services municipaux

Le Conseil municipal de Bazouges Cré sur Loir

Questions / Réponses

Organisation des services municipaux



Vous pouvez vous adresser indifféremment dans les deux mairies des communes fondatrices aux horaires habituels (voir au dos du document) pour la majorité des services de proximité. Vous pouvez donc bénéficier d'horaires d'ouverture plus larges afin d'effectuer vos démarches.

Les formalités administratives à effectuer dans l'une ou l'autre des communes déléguées :

- Gestion des locations de salle
- Inscription sur les listes électorales / Inscription recensement citoyen
- Formulaires divers (certificat d'immatriculation, visite médicale, etc.)
- Attestation d'accueil des étrangers
- SIG (cadastre)
- Retrait des formulaires et dépôt de demandes d'autorisation d'occupation des sols (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, etc.)
- Problème de voirie
- Déclaration de chiens dangereux

Les services associés uniquement à la mairie correspondant à votre lieu de résidence :

- État civil : naissances, mariages et décès sur la commune
- Inscription scolaire / Information sur les services périscolaires et la restauration scolaire (repas cantine)
- Gestion des cimetières

La gestion de ces services est amenée à être fusionnée dans le temps.

Le Conseil municipal de Bazouges Cré sur Loir

 B Gwénaél de Sagazan Maire de Bazouges Cré sur Loir Vice-président de la Communauté de communes Président commission Ressources humaines / finances / affaires générales / appels d'offres	 C Michel Landelle Maire délégué de Cré-sur-Loir 1 ^{er} adjoint Vice-président de la Communauté de communes Président commission Voirie / espaces verts / sécurité / cimetière	 B Edgar Bourguigneau 2 ^e adjoint Président commission CCAS	 C Gérard Bidault 3 ^e adjoint Conseiller communautaire Président commission Bâtiments / urbanisme / logements	 B Manuela Goupil 4 ^e adjointe Présidente commission Enfance / jeunesse / affaires scolaires / restauration scolaire	 C Marc Naulet 5 ^e adjoint
 B Christine Hérisson 6 ^e adjointe Présidente commission Sport / culture / loisirs / relations associations / fêtes et cérémonies	 C Véronique Hervé 7 ^e adjointe Présidente commission Communication / formation des élus	 B Jean-Yves Gilbert 8 ^e adjoint Président commission Bâtiments / urbanisme / logements	 C Nicole Leboucher 9 ^e adjointe	 B Dominique Cosnard Conseiller municipal délégué Président commission Voirie / espaces verts / sécurité / cimetière	 B Philippe Alusse Conseiller municipal
 C Christophe Besnard Conseiller municipal	 B Hervé Bois Conseiller municipal Président commission Assainissement / environnement	 B Franck Bouteiller Conseiller municipal	 C Florence Carton Conseillère municipale Présidente commission CCAS	 C Loïc Chauveau Conseiller municipal Président commission Assainissement / environnement	 C Emmanuel Daveau Conseiller municipal
 B Magali Desmarres Conseillère municipale	 B Jérôme Fauveau Conseiller municipal Président commissions Vie économique / commerce / agriculture / artisanat / tourisme et Communication / formation des élus	 C Brigitte Frelin Conseillère municipale Présidente commission Vie économique / commerce / agriculture / artisanat / tourisme	 C Isabelle Gillet Conseillère municipale Présidente commission Enfance / jeunesse / affaires scolaires / restauration scolaire	 B Marie-Bertille Jeanson Conseillère municipale	 C Bernard Lechat Conseiller municipal Président commission Ressources humaines / finances / affaires générales / appels d'offres
 C Noël Perpoil Conseiller municipal Président commission Sport / culture / loisirs / relations associations / fêtes et cérémonies	 C Louis Raimbault Conseiller municipal	 C Nicole Simon Conseillère municipale	 B Marylène Souchard Conseillère municipale	 B Patrice Touchard Conseiller municipal	 B Sophie Vieillard Conseillère municipale Conseillère communautaire

B élus à Bazouges-sur-le-Loir

C élus à Cré-sur-Loir